

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.88

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal 29
En exercice 29
Qui ont pris part à la délibération 21

Pour :
Contre :
Abstention

Date de la convocation : 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

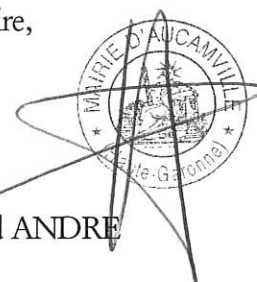
Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Tarification	DEC 26.2024	25/07/2024	Emplacement marché nocturne Comité des fêtes 3A	5 € le ml pour les artisans-commerçants 8 € le ml pour les foodtrucks
	DEC 28.2024	20/08/2024	Tarification sortie cultur bus	Tarif normal : 18 € Tarifs réduit : 13 €
	DEC 29.2024	20/08/2024	Tarification sorties cultur bus	Tarif normal : 16 € et 18 € Tarif réduit : 5 €
Louage de choses	DEC 25.2024	24/07/2024	Convention de mise à disposition du Conseil départemental 31 d'une partie des locaux du relais petite enfance	gratuit
	DEC 27.2024	30/07/2024	Convention occupation précaire locaux 197 route de Fronton	838.34 € charges comprises

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 21.2024	03/07/2024	Assurance	Assurance dommages ouvrage groupe scolaire Rosa Bonheur	Groupement BEAC-SAS BEAH/Mutuelle des Architectes Français	Prix unitaire provisionnel de prime : 62 117,21 € TTC
	DEC 22.2024	03/07/2024	Avenant marché mobilier	Construction nouveau groupe scolaire : deux pupitres	SAS la compagnie du hêtre/SARL SAMBEAT	4 400 € HT
	DEC 23.2024	04/07/2024	Avenant prolongation	Impression divers supports communication - prolongation d'un an	REPRINT	/
	DEC 24.2024	04/07/2024	Avenant marché mobilier	Construction nouveau groupe scolaire - abroge et remplace la DEC 22.2024 : achat deux pupitres	SAS la compagnie du hêtre/SARL SAMBEAT	4 600 € HT

Le Maire,



Gérard ANDRE